



FOIRE DU TRÔNE du 4 avril au 9 juin 2025

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Charenton-le-Pont se mobilise pour lutter contre les nuisances liées à la Foire du Trône qui se déploie dans le Bois de Vincennes au sein du 12^e arrondissement de Paris. Ce qu'il faut retenir de l'organisation de cet événement en 2025.

Un calendrier revu par la Ville de Paris

La Municipalité de Charenton a été récemment informée que l'édition 2025 de la Foire du Trône se tiendrait sur 9 semaines au lieu de 8 sans qu'elle n'ait eu son mot à dire. Cette décision a été prise par la Ville de Paris dans la mesure où cet événement avait été limité à 4 semaines l'année dernière pour permettre l'installation d'un camp avec des militaires mobilisés pour sécuriser l'Île-de-France pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Pérennisation de la fermeture de la sortie du Boulevard Périphérique « Porte de Charenton »

En parallèle et suite aux sollicitations du Maire de Charenton, le Préfet de Police de Paris a pris la décision de pérenniser le dispositif de **fermeture de la bretelle de la sortie du boulevard périphérique extérieur « Porte de Charenton »** qui sera désormais activé tous les **vendredis, samedis, dimanches, jours fériés et veilles d'un jour férié de 16h à 22h** pendant toute la durée de cette manifestation.

Il s'agit d'une avancée significative car Hervé Gicquel, le Maire et Michel Herbillon, Député de la 8^e circonscription du Val-de-Marne avaient obtenu en 2023 la mise en place à titre expérimental de cette mesure qui devient désormais pérenne.

De plus, la circulation sera maintenue sur la route des Fortifications (Paris 12^e), en sens unique, de la Porte de Charenton vers le Boulevard Poniatowski alors qu'il était envisagé de la bloquer totalement dans le cadre du dispositif « Paris Respire ». Cette décision permet de maintenir l'accès au boulevard périphérique intérieur, de limiter la congestion automobile dans les rues de Charenton mais aussi au niveau de la Porte de Charenton avec d'importants ralentissements du tramway T3a.

Activation du périmètre de sécurisation de l'avenue de Gravelle

Les mesures déployées par la municipalité sur le territoire Charentonnais, depuis les nuisances de l'édition 2022 de cette manifestation, seront reconduites avec la mobilisation de notre police municipale :

- Mise en place de **barrages filtrants le samedi et les jours fériés de 14h à 20h et le dimanche de 14h à 19h avenue de Gravelle**, dans sa section comprise entre la rue Valmy et la rue Camille Mouquet. La gestion de ce dispositif sera confiée à notre Police municipale et aux agents de surveillance de la voie publique (ASVP).
- **Mobilisation 7 jours sur 7 des policiers municipaux et des agents de surveillance de la voie publique** pour sanctionner les automobilistes indécents et lutter contre les incivilités.
- **Demande renouvelée pour obtenir une présence accrue de policiers nationaux** auprès des autorités préfectorales pour mieux encadrer cette manifestation d'envergure régionale.
- Présence renforcée des agents de propreté les fins de semaine, afin d'assurer l'entretien des espaces publics.

Numéros utiles :

**Police Municipale de Charenton : 01.46.76.48.50
ou composez le 17 pour la police nationale**



UN PÉRIMÈTRE SÉCURISÉ POUR PROTÉGER LES RUES LES PLUS EXPOSÉES AUX NUISANCES

**À compter du samedi
5 avril 2025,
la Ville mettra en place
des barrages filtrants :**

- **Samedi de 14h à 20h**
- **Dimanche de 14h à 19h**
- **Jours fériés de 14h à 20h**

Les Charentonnais pourront accéder au périmètre restreint en présentant une pièce d'identité et/ou un justificatif de domicile.

Les habitants doivent éviter de rejoindre Charenton par l'avenue de Gravelle, sortie périphérique extérieur, Porte de Charenton.

Il convient de privilégier la sortie Porte de Bercy, longer le quai de Bercy et le quai des Carrières pour rejoindre la partie nord de la ville.

Le périmètre de sécurité sur l'avenue de Gravelle pourra être suspendu en cas de faible affluence.